

Bachelier - Instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 Formation disciplinaire et didactique 1.8			
Code	PEPS1B13PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Braine-le-Comte</u> Nathalie ANDRE (nathalie.andre@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Emeline CHERDON (emeline.cherdon@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Micheline SCHLIKKER (micheline.schlikker@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Education Corporelle et Psychomotricité sont les sujets directeurs de cette UE qui est la première de 4 réparties sur l'ensemble de la formation. On y amorce donc les bases nécessaires aux futur(e)s enseignant(e)s au niveau des SAVOIRS, SAVOIR FAIRE et SAVOIR ETRE liés au développement harmonieux de l'enfant en lien avec les apprentissages scolaires.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'identifier, de comprendre et de mettre en œuvre les différents modes d'organisation lors d'une activité corporelle,
- II. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'appropriier des concepts liés au fonctionnement corporel d'un enfant et d'en tenir compte lors de l'élaboration d'une activité d'enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEPS1B13PSA Education corporelle et psychomotricité 1 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS1B13PSA Education corporelle et psychomotricité 1 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier - Instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : peda.braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité 1			
Code	6_PEPS1B13PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ANDRE (nathalie.andre@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce module de cours vise à préparer l'étudiant d'un point de vue pratique, didactique et théorique à la prise en charge et à l'animation de groupe d'enfants du préscolaire dans des activités liées au développement corporel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Objectifs : A l'issue de ce cours l'étudiant sera capable de :

- Maîtriser les savoirs didactiques et pédagogiques liés aux jeux et intermédiaires psychomoteurs ;
- Mobiliser ses connaissances pour encadrer, animer un groupe d'enfants préscolaire ;
- Faire la différence entre fiches de jeux, activités et leçon.

C5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.

- S'approprier les contenus, concepts, notions, démarche et méthode de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques (5-2).

C6. Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions.

- Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage (6-4).

Acquis d'apprentissage :

I. Au terme du cours, l'étudiant sera capable d'identifier, de comprendre et de mettre en œuvre les différents modes d'organisation lors d'une activité corporelle.

II. Au terme du cours, l'étudiant sera capable de s'approprier des concepts liés au fonctionnement corporel d'un enfant et d'en tenir compte lors de l'élaboration d'une activité d'enseignement.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Expérimentation et travaux de mise en pratique sur « Le jeu » ;
- Méthodologies d'activités : jeux, intermédiaires psychomoteurs ;
- Méthodologie et didactique de leçon ;

Démarches d'apprentissage

La démarche prédominante est le vécu d'abord, la théorisation ensuite. Ainsi, les diverses méthodologies sont expérimentées de manière progressives et variées par les futurs enseignants. Ses expériences doivent être consignées par écrit sous forme d'un compte-rendu.

La présentation des éléments théoriques se réalise tantôt sous forme magistrale, tantôt sous forme interactive au départ du vécu commun. Des travaux de recherche viennent enrichir la démarche.

Dispositifs d'aide à la réussite

- L'organisation pratique-théorie du cours donne du sens à la matière enseignée.
- Travaux de mise en pratique ou de recherche pour mettre en applications les notions et concepts envisagés.
- Des séances de questions- réponses sont organisées régulièrement .

Ouvrages de référence

- La psychomotricité au service de l'enfant, l'adolescent et de l'adulte. B Delière et L. Staes, Outils pour enseigner, éd. De Boeck 6ième édition.
- Revues EPS1, éd. EPS 1995-2014
- Favoriser le développement de l'enfant, J-C Juhel, Les presses de l'université de Laval, 1997

Supports

Un syllabus structuré par module est distribué au fur et à mesure de l'évolution du cours ;

La prise de note complémentaire est exigée pour rendre compte de l'articulation pratique théorique vécue au cours et l'intégration personnelle.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au vu de la formation très pratique de ce cours la présence ainsi que l'implication lors des cours et recherches sont prises en compte dans la production journalière. L'évaluation finale a lieu sous forme d'un examen écrit permettant de vérifier l'intégration des concepts clé.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Rap	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Rap = Rapport(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Des activités liées au « savoir nager » sont organisée en vue de la préparation de l'UE 14.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).